

Arrêté du ministre de la Sécurité publique concernant l'élargissement du territoire d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres qui a été mis en œuvre relativement aux pluies abondantes survenues les 9 et 10 septembre 2004, dans plusieurs municipalités du Québec

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU l'arrêté du 10 septembre 2004 par lequel le ministre de la Sécurité publique a mis en œuvre le Programme général d'aide financière lors de sinistres afin d'aider les particuliers, les entreprises, les organismes et les municipalités qui ont subi des préjudices en raison des pluies abondantes survenues les 9 et 10 septembre 2004, dans plusieurs municipalités du Québec;

VU l'annexe jointe à cet arrêté qui énumère les municipalités affectées par ces pluies abondantes pouvant bénéficier du Programme général d'aide financière lors de sinistres;

VU l'article 109 de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3) qui permet au ministre responsable de l'application d'un programme d'élargir au besoin le territoire concerné;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités, qui n'ont pas été désignées à l'arrêté précité, ont relevé des dommages causés par des pluies abondantes survenues les 9 et 10 septembre 2004 sur leur territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre à ces municipalités ainsi qu'à leurs citoyens de bénéficier du Programme général d'aide financière lors de sinistres;

ARRÊTE CE QUI SUIVIT :

Est élargi le territoire d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres, qui a été mis en œuvre le 10 septembre 2004 relativement aux pluies abondantes survenues les 9 et 10 septembre 2004, afin de comprendre les municipalités énumérées dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Le ministre de la Sécurité publique,

Signé à Québec, le _____

<u>Municipalité</u>	<u>Désignation</u>	<u>Circonscription électorale</u>
<u>Région 01</u>		
Causapscal	Ville	Matapédia
Lejeune	Municipalité	Kamouraska-Témiscouata
Notre-Dame-du-Lac	Ville	Kamouraska-Témiscouata
Rimouski	Ville	Rimouski
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	Municipalité	Kamouraska-Témiscouata
Saint-Narcisse-de-Rimouski	Paroisse	Rimouski
Saint-Simon	Paroisse	Rivière-du-Loup
Sainte-Luce	Municipalité	Matapédia
Sayabec	Municipalité	Matapédia
<u>Région 02</u>		
Saguenay	Ville	Chicoutimi Dubuc Jonquière
<u>Région 03</u>		
Saint-Joachim	Paroisse	Charlevoix
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Ville	Portneuf
<u>Région 04</u>		
Hérouxville	Paroisse	Laviolette
Lac-aux-Sables	Paroisse	Portneuf
La Tuque	Ville	Laviolette
Saint-Adelphe	Paroisse	Laviolette
Saint-Élie	Paroisse	Maskinongé

Région 04 (suite)

Saint-Prosper	Paroisse	Champlain
Sainte-Thècle	Municipalité	Laviolette
Shawinigan	Ville	Laviolette Saint-Maurice

Région 07

Montpellier	Municipalité	Papineau
Mulgrave-et-Derry	Municipalité	Papineau
Notre-Dame-de-la-Salette	Municipalité	Papineau

Région 11

Nouvelle	Municipalité	Bonaventure
----------	--------------	-------------

Région 14

L'Épiphanie	Ville	Rousseau
Saint-Liguori	Paroisse	Joliette
Sainte-Julienne	Municipalité	Rousseau

Région 15

Boisbriand	Ville	Groulx
Harrington	Canton	Argenteuil
Labelle	Municipalité	Labelle
La Conception	Municipalité	Labelle
Montcalm	Municipalité	Argenteuil
Morin-Heights	Municipalité	Argenteuil
Nominingue	Municipalité	Labelle
Piedmont	Municipalité	Bertrand
Saint-Adolphe-d'Howard	Municipalité	Argenteuil
Saint-Colomban	Paroisse	Argenteuil

Région 15 (suite)

Saint-Hippolyte	Paroisse	Bertrand
Sainte-Anne-des-Plaines	Ville	Blainville
Sainte-Lucie-des-Laurentides	Municipalité	Bertrand
Sainte-Marguerite – Estérel	Ville	Bertrand
Sainte-Sophie	Municipalité	Rousseau
Val-David	Village	Bertrand
Val-Morin	Municipalité	Bertrand
Wentworth-Nord	Municipalité	Argenteuil